

AUXERRE

LE
CAHIER

DES

PARENTS



2018 • 2019

- 3 ● Le mot de l'adjointe
- 4-5 ● Actualités
(retour à la semaine de 4 jours et centres de loisirs)
- 6-7 ● Plan des écoles, crèches et centres de loisirs
- 8-15 ● La petite enfance
- 16-30 ● Les écoles publiques d'Auxerre
 - 16 Inscriptions scolaires
 - 17-18 Secteur Centre-Ville
 - 19 Groupe scolaire de Brazza
 - 20 Groupe scolaire des Clairions
 - 21 Groupe scolaire de Laborde
 - 22-23 Secteur Brichères/Boussicats
 - 24 Secteur Piedalloues
 - 25 Groupe scolaire des Rosoirs
 - 26-27 Secteur Rive-Droite
 - 28-29 Secteur Sainte-Geneviève
 - 30 Groupe scolaire Saint-Siméon et enseignement privé
- 31-33 ● Périscolaire : modalités et tarifs
- 34 ● Programme de Réussite éducative
- 35-38 ● Centres de loisirs
- 39-41 ● Vive le sport
- 42-44 ● Activités culturelles
- 45 ● Développement durable
- 46 ● Infos santé/parentalité
- 47 ● Contacts utiles
- 48 ● Calendrier des vacances scolaires



Najia Ahil

*Adjointe au maire,
chargée de l'éducation
et de la petite enfance*



CONFORT ET SÉCURITÉ

Pour moi, comme pour tous les agents de la ville qui travaillent, parfois depuis des mois à la réussite de cette rentrée scolaire, ce jour est important car il matérialise un condensé et une vitrine de toutes nos actions. C'est donc une occasion de mettre en avant nos réalisations récentes mais également de rappeler les grands principes qui conduisent notre action en matière scolaire et éducative.

Car, même emportés par le tourbillon des jours et accaparés par le suivi des projets qui jalonnent tout au long de l'année la préparation de cette nouvelle rentrée, nous n'oublions jamais pourquoi, et encore moins pour qui nous œuvrons.

En effet, l'enfant et sa famille demeurent ancrés au cœur de notre politique publique. Pour eux, nous n'économisons ni notre énergie ni notre ambition afin d'offrir à la jeune génération qui se lance sur le chemin de la vie, une égalité réelle des chances. La réussite scolaire, le bien être des enfants sont des enjeux essentiels pour notre ville.

Voilà pourquoi nous sommes fiers de montrer en cette rentrée que nos dossiers ont progressé

au rythme annoncé. Pourtant, une fois encore, l'environnement réglementaire est venu chambouler une organisation qui avait fait ses preuves. Après une large concertation nous avons décidé d'écouter la majorité des parents et des enseignants qui nous ont demandé le retour à la semaine scolaire de quatre jours. La Ville a donc mis en place des moyens nouveaux pour accueillir les enfants le mercredi en particulier dans ses centres de loisirs.

Cette rentrée sera placée sous le signe du confort et de la sécurité. Confort renforcé après des travaux notamment à l'école Jean Zay et dans les écoles de Sainte-Geneviève, sécurité toujours prioritaire, notamment dans le cadre de Vigipirate (occultation de clôtures, systèmes d'alertes...)

Alors oui, je suis, nous sommes, fiers du travail accompli. Fiers également de travailler à leur avenir. A ce titre, nous venons de lancer la réflexion sur le renouvellement du parc informatique des écoles dont nous savons à quel point il va devenir central pour la réussite de vos enfants.

LES ACTUALITÉS

RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS



Suite à une large concertation avec les parents d'élèves et les écoles durant le mois de décembre 2017, il s'est avéré que 70% des familles et quasiment l'ensemble des conseils d'écoles souhaitaient revenir à la semaine de quatre jours.

Le Maire a donc acté cette demande et a proposé la suppression de l'enseignement le mercredi matin.

La Direction Académique a validé cette proposition et ce changement sera effectif dès cette rentrée.

En conséquence, les horaires des écoles changent et les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) ne seront pas maintenues.

VOS ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES CENTRES DE LOISIRS LE MERCREDI MATIN

A la rentrée 2018, en raison du retour à la semaine scolaire de quatre jours, les centres de loisirs municipaux accueilleront les enfants le mercredi toute la journée.

Plusieurs formules sont proposées aux familles :

- matinée sans repas,
- matinée avec repas (sauf centre de loisirs Sainte-Geneviève),
- repas avec après-midi (sauf centre de loisirs Sainte-Geneviève),
- après-midi sans repas,
- journée complète.

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES auprès de l'équipe de direction du centre de loisirs choisi.

NOUVEAU (uniquement le mercredi) : pour être au plus près des besoins des familles :

- le centre de loisirs « Maison des enfants » accueillera les enfants dès 7 h 30
- le centre de loisirs Rive droite, quant à lui ouvrira ses portes dès 8 heures et proposera un service restauration.



**RETROUVEZ LA PRÉSENTATION
DES 5 CENTRES DE LOISIRS
(ADRESSE, CONTACT, HORAIRES...)
PAGES 35 À 37.**

ÉCOLES, CRÈCHES ET CENTRES DE LOISIRS

ÉCOLES PUBLIQUES

Secteur Rive-Droite

- 1 Maternelle Mignottes
- 2 Maternelle et élémentaire Rive-Droite
- 3 Groupe scolaire Brazza

Secteur Piedalloues

- 4 Maternelle et élémentaire Les Piedalloues

Secteur Clairions

- 5 Groupe scolaire Les Clairions

Secteur Saint-Siméon

- 6 et 7 Groupe scolaire Saint-Siméon

Secteur Rosoires

- 8 Maternelle Rosoires
- 9 Élémentaire Rosoires

Secteur Sainte-Geneviève

- 10 Maternelle et élémentaire Courbet
- 11 Maternelle et élémentaire Renoir

Secteur Boussicats

- 12 Maternelle Henri-Matisse
- 13 Maternelle Brichères
- 14 Élémentaire Boussicats - site *Théodore-de-Bèze*
- 15 Élémentaire Boussicats - site *Pierre-et-Marie-Curie*

Laborde

- 16 Groupe scolaire Laborde

ÉCOLE PRIVÉE

- 1 Sainte Thérèse

PETITE ENFANCE

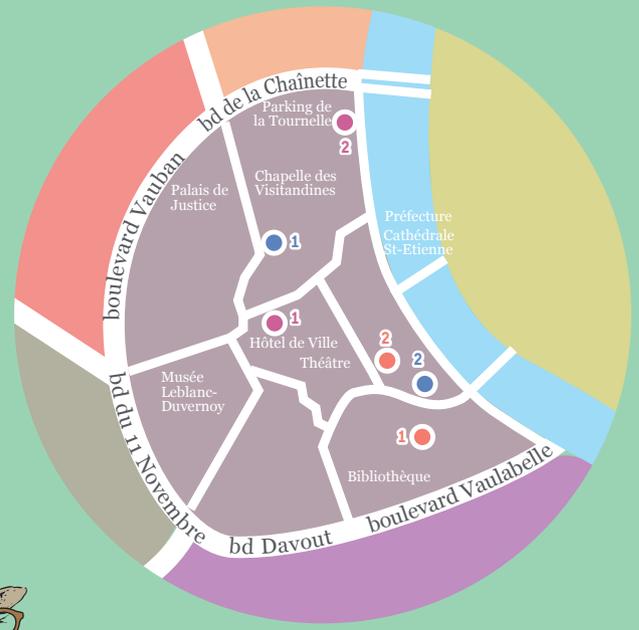
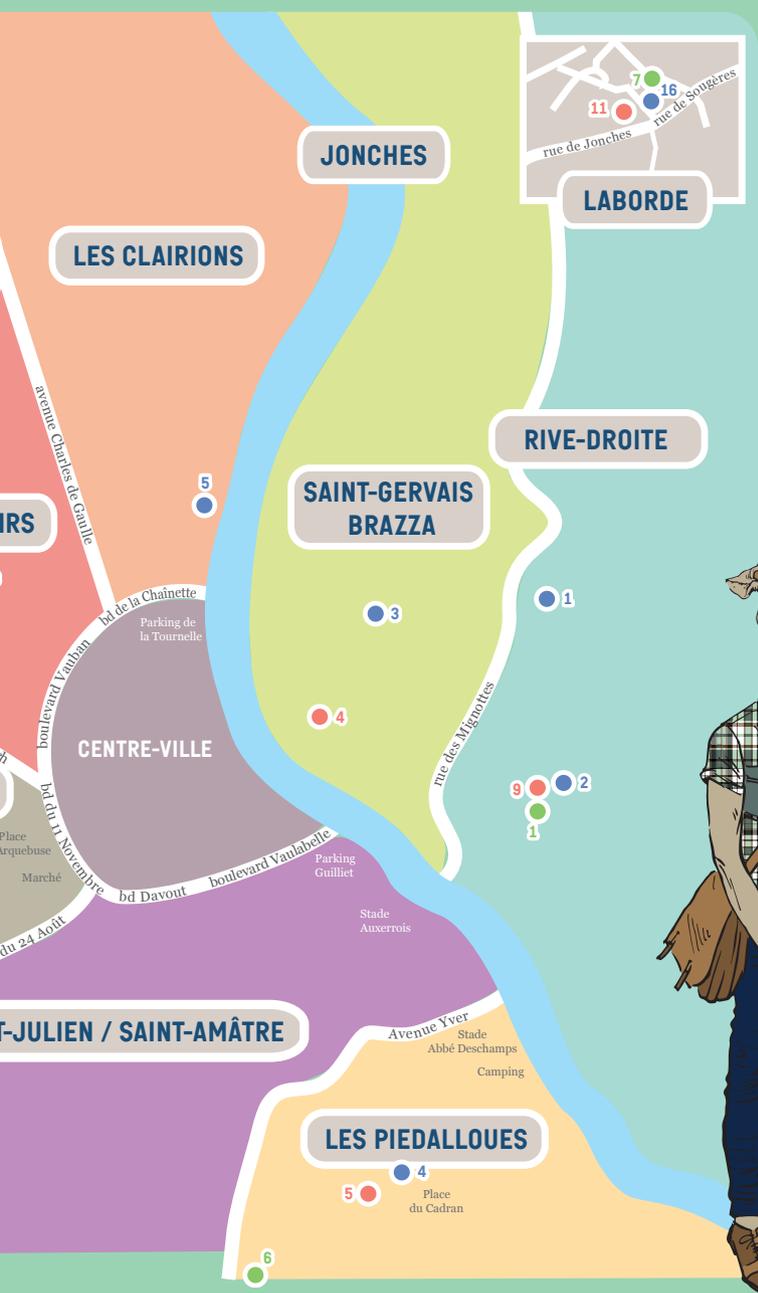
- 1 Crèche « Les Lutins »
- 2 Crèche familiale Mutualiste de l'Auxerrois
- 3 Crèche Interhospitalière
- 4 Multi-accueil « Cabriole »
- 5 Multi-accueil « Les Loupiots »
- 6 Multi-accueil des Rosoires
- 7 Multi-accueil « Ribambelle » LRG
- 8 Halte-garderie « Les Acrobates »
- 9 Multi-accueil Rive-Droite
- 10 Relais Dauphin
- 11 Crèche « Les apprentis'sages »

CENTRES DE LOISIRS

- 1 Centre de loisirs Rive Droite
- 2 Centre de loisirs des Rosoires
- 3 Centre de loisirs « Maison des Enfants »
- 4 Centre de loisirs Sainte Geneviève
- 5 Centre de loisirs des Brichères
- 6 Centre de loisirs « Les Gulli'vert »
- 7 Centre de loisirs de Laborde (PLPB)



DANS LA VILLE



ÉCOLES PUBLIQUES

- 1 Groupe scolaire Paris
- 2 Maternelle et élémentaire Jean-Zay

ÉCOLES PRIVÉES

- 1 Sainte Marie
- 2 Montessori

PETITE ENFANCE

- 1 Multi-accueil du Pont
- 2 Crèche Kiehlmann

LA PETITE ENFANCE

Les modes d'accueil petite enfance ont une double vocation : permettre aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et temps libre et aux enfants de s'éveiller et de s'épanouir dans un environnement sécurisant. Les parents peuvent choisir, en fonction de leurs contraintes, de leur préférence ou des besoins de leur enfant, entre l'accueil en structure collective, l'accueil individuel chez une assistante maternelle ou encore l'accueil à domicile.



LES MODES D'ACCUEIL

S'agissant de **l'accueil collectif**, les dix crèches et multi-accueils d'Auxerre sont ouverts cinq jours par semaine en journées continues, avec des horaires variables selon les établissements. La halte-garderie a une amplitude d'ouverture moins grande mais elle propose également deux journées continues avec service de repas. Les structures peuvent proposer un « accueil régulier », basé sur un contrat passé avec la famille en fonction de ses besoins horaires et selon les règles et spécificités fixées par le règlement de l'établissement. Elles peuvent également proposer un « accueil occasionnel », lorsque les besoins sont plus ponctuels, moins réguliers ou non prévus à l'avance.

 **Plus d'informations pages 9 à 13**

S'agissant de **l'accueil chez une assistante maternelle**, il peut se faire selon deux modalités : le contrat passé directement entre la famille et une assistante maternelle, ou bien le principe de la crèche familiale. L'accueil à domicile se fait via l'embauche directe d'un employé à domicile ou via le recours à un organisme de services à la personne.

 **Plus d'informations pages 14 à 15**



La ville d'Auxerre contribue, avec la Caf et la MSA pour ses ressortissants, au financement de l'ensemble des établissements publics et associatifs d'accueil du jeune enfant situés sur le territoire de la commune. Elle subventionne également, avec la CAF et le Conseil départemental de l'Yonne, le Relais d'assistantes maternelles.

L'ACCUEIL EN STRUCTURE COLLECTIVE : CRÈCHE, MULTI-ACCUEIL, HALTE-GARDERIE

DES ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS ET DES LIEUX ADAPTÉS

Les établissements d'accueil de la petite enfance sont agréés et contrôlés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et sont soumis au respect d'une réglementation nationale, afin d'assurer la sécurité des enfants.

Des professionnels de la petite enfance (puéricultrices, infirmières, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP Petite Enfance) assurent l'accueil des enfants. Des médecins et psychologues interviennent également.

Les structures accueillent généralement des enfants de 10 semaines à 3 ans révolus et disposent d'espaces et de matériels pédagogiques adaptés, favorisant l'éveil et l'apprentissage de la vie en collectivité. Elles mettent en œuvre un projet d'établissement comprenant un projet éducatif et social.

Ce projet comprend dans ses objectifs l'intégration des enfants en situation de handicap, avec une extension de l'accueil possible jusqu'à cinq ans révolus. Si la structure a la capacité d'assurer à l'enfant un accueil adapté à ses besoins (personnel, locaux, matériel...), un projet d'accueil individualisé devra être établi pour en préciser les modalités.

L'INSCRIPTION

Pour obtenir une place en accueil régulier, il faudra procéder à une **pré-inscription**, c'est-à-dire une inscription sur liste d'attente. Celle-ci ne vaut pas admission, vous serez recontacté si une place se libère pour votre enfant.

Pour un accueil occasionnel vous devez vous rapprocher de l'établissement souhaité pour connaître les possibilités.

Si vous obtenez une place vous devrez procéder alors à l'inscription et fournir la liste des documents demandés par la structure. Une **période d'adaptation** sera ensuite nécessaire, pendant laquelle le temps d'accueil de votre enfant augmentera de façon progressive pour lui permettre de se familiariser avec un nouvel environnement.

PENSEZ À ANTICIPER !

LES TARIFS

Les tarifs varient selon le type d'établissement.

- Pour les établissements d'accueil auxerrois publics et associatifs, un même barème est appliqué qui permet de calculer un tarif basé sur les ressources du foyer et le nombre d'enfants à charge. Ce barème est défini chaque année par la Caisse nationale des allocations familiales, et varie par exemple pour l'année 2018 de 0,41€ à 2,92€ par heure pour une famille ayant un seul enfant à charge. Le tarif proposé inclut une aide que la Caf et la MSA, chacune pour ses ressortissants, verse directement à l'établissement concerné.
- Pour l'établissement privé auxerrois (« Les Apprentis'sages ») les modalités de facturation et les tarifs sont fixés librement par le gestionnaire. Les familles peuvent bénéficier ensuite – sous certaines conditions - d'une aide versée par la CAF ou la MSA.

Plus d'informations sur les tarifs, les aides et le crédit d'impôt pour frais de garde sur :

- www.mon-enfant.fr
- www.caf.fr
- www.service-public.fr



LE FONCTIONNEMENT

Chaque établissement possède un règlement de fonctionnement spécifique remis aux parents au moment de l'inscription. Par ailleurs, à l'exception de la crèche inter-hospitalière, chaque établissement fixe des périodes et des journées de fermeture.

RENSEIGNEZ-VOUS LORS DE L'INSCRIPTION !

LES STRUCTURES MUNICIPALES



CRÈCHE KIEHLMANN

1 ruelle Kiehlmann

Tél. : 03 86 52 11 16

**Du lundi au vendredi
7h30 - 18h30**

Capacité : 55 places

MULTI-ACCUEIL DU PONT

1 rue Courtillière

Tél. : 03 86 52 20 20

**Du lundi au vendredi
8h15 - 19h15**

Capacité : 13 places

MULTI-ACCUEIL DES ROSOIRS

13 rue de la Tour d'Auvergne

Tél. : 03 86 42 79 73

**Du lundi au vendredi
7h45 - 18 heures**

Capacité : 18 places

Conditions d'admission :
Obligations vaccinales
Priorité aux Auxerrois et habitants de la Communauté de

RENSEIGNEMENTS ET PRÉ-INSCRIPTION SUR RENDEZ-VOUS AU GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE
Tél. : 03 86 72 48 69 - Email : petite.enfance@auxerre.com



MULTI-ACCUEIL RIVE-DROITE

Pôle Rive-Droite
16-18 avenue de la Résistance

Tél. : 03 86 18 02 75

**Du lundi au vendredi
7h 45 - 18h 15**

Capacité : 20 places

HALTE-GARDERIE LES ACROBATES

78 avenue Delacroix

Tél. : 03 86 52 37 41

**Lundi et mercredi :
8h 30-12 heures et 13 h 30-17 heures
Mardi et Jeudi :
8h 30 - 17 heures
Vendredi : 8 h 30-12 heures**

Capacité : 20 places

l'auxerrois



**RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE LA DIRECTRICE
Tél : 03 86 52 37 41**

Email : haltelesacrobates@auxerre.com

LES AUTRES STRUCTURES COLLECTIVES



MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS

3 place du Cadran

Tél. : 03 86 51 46 70
Email : loupiots@mbssam.fr

**Du lundi au vendredi
7h30 - 18h30**

Capacité : 20 places

Gestion par la
Mutualité Française Bourguignonne

CRÈCHE LES LUTINS

13 allée Heurtebise

Tél. : 03 86 46 27 99
Email : leslutins085@orange.fr

**Du lundi au jeudi :
7h30 - 18h30
vendredi : 7h30 - 18 heures**

Capacité : 18 places

Gestion par une association
de parents bénévoles

MULTI-ACCUEIL RIBAMBELLE

Boulevard de Montois

Tél. : 03 86 46 38 72
Email : creche-ribambelle@orange.fr

**Du lundi au vendredi
7h30 - 18h30**

Capacité : 20 places

Gestion par l'association
LRG Ribambelle

Conditions d'admission :
Obligations vaccinales
Priorité aux Auxerrois et habitants de la Communauté de l'Auxerrois

RENSEIGNEMENTS ET PRÉ-INSCRIPTION SUR RENDEZ-VO



MULTI-ACCUEIL CABRIOLE

18 rue Etienne-Dolet

Tél. : 03 86 46 70 62
Email : association.cabriole@orange.fr

**Du lundi au vendredi
7h30 - 18h15**

Capacité : 17 places

Gestion par une association
de parents bénévoles

CRÈCHE INTER-HOSPITALIÈRE

46 rue de Fleurus

Tél. : 03 86 46 68 36
Email : creche.interhospitaliere@wanadoo.fr

**Du lundi au vendredi
6 heures - 22 heures**

Capacité : 83 places

GCS crèche inter-hospitalière
(qui regroupe le centre hospitalier d'Auxerre,
le centre hospitalier spécialisé de l'Yonne
et la maison départementale de retraite de l'Yonne)

Conditions d'admission :
Obligations vaccinales
80% des places sont réservées
au personnel hospitalier

MICRO-CRÈCHE LES APPRENTIS'SAGES

16 allée Bellevue - Laborde

Tél. : 09 80 63 35 15
Email : lesapprentissages.microcreche@gmail.com
Site : crecheapprentissages.wixsite.com/lesapprentissages

**Du lundi au vendredi
7 heures - 19 h 30**

Capacité : 10 places

Établissement privé

Conditions d'admission :
Obligations vaccinales

US AUPRÈS DE LA DIRECTRICE DE L'ÉTABLISSEMENT



L'ACCUEIL CHEZ UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

LA CRÈCHE FAMILIALE

La crèche familiale mutualiste de l'auxerrois dispose de 32 places d'accueil. Agés de 10 semaines à 3 ans révolus, les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles salariées de la crèche et encadrées par une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière. Des ateliers d'éveil sont organisés régulièrement avec une animatrice pour une approche en douceur de la collectivité. La crèche familiale est agréée et contrôlée par la protection maternelle et infantile (PMI) et répond à une réglementation spécifique.

La facturation est basée sur un tarif horaire fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et variable selon les ressources et la composition de la famille. Par exemple en 2018, pour une famille ayant un enfant à charge, le tarif horaire varie de 0,34€ à 2,44€ selon les ressources. Le tarif proposé inclut une aide que la CAF et la MSA, chacune pour ses ressortissants, verse directement à l'établissement concerné.



Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7 heures à 18 h 30.

Priorité aux Auxerrois et aux habitants de la Communauté de l'Auxerrois.

La crèche familiale emploie des assistantes maternelles domiciliées au sein des quartiers Sainte-Geneviève, Saint-Siméon, Rosoirs et Brichères.

Les bureaux de la crèche sont situés au 74 avenue Delacroix à Auxerre.

Ils sont ouverts :

- le lundi : de 9 à 12 heures et de 13h30 à 18h30
- le mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h30 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Tél : 03 86 46 10 46

E-mail : crechefamiliale-auxerre@mfbsam



L'ACCUEIL PAR UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDIVIDUEL(LE)

L'assistant(e) maternel(le), titulaire d'un agrément délivré par la protection maternelle et infantile (PMI), service du Conseil départemental, est employé(e) par les parents et donc salarié(e) de la famille. Les parents doivent lui établir un **contrat de travail** et lui verser une **rémunération**. Ils sont assujettis à la réglementation du code de travail et à la convention collective nationale de travail des assistants maternels.

Les familles qui souhaitent embaucher un(e) assistant(e) maternel(le) pour la garde d'un enfant de moins de 6 ans peuvent recevoir, sous certaines conditions, une allocation de la CAF qui varie selon les ressources et l'âge de l'enfant gardé.

ESTIMEZ LE MONTANT DE VOTRE AIDE SUR LE SITE DE LA CAF :
WWW.MON-ENFANT.FR

**POUR TROUVER
UN(E) ASSISTANT(E)
MATERNEL(LE) :**

- www.yonne-assmat.org
- www.mon-enfant.fr
- Relais Dauphin



LE RELAIS DAUPHIN est un relais d'assistant(es) maternel(les). C'est un espace d'information pour les familles, qui propose un soutien et un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil et dans l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le) (rédaction du contrat de travail par exemple).

Des activités d'éveil et de socialisation assurées par des animatrices professionnelles de la petite enfance y sont également proposées aux enfants, sous la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le).

RELAIS DAUPHIN

78 avenue Delacroix
E-mail : ram-dauphin@mfbsam.fr

Accueil sur rendez-vous

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES, 06 14 08 15 71

Lundi de 15 à 17 heures,
Mardi de 14 à 15 heures,
Mercredi de 11 à 12 heures,
Jeudi de 9 heures à 10 h 30 et de 13 à 17 heures,
Vendredi de 9 heures à 10 h 30 et de 13 à 17 heures.

L'ACCUEIL A DOMICILE

Pour faire garder leur enfant à leur domicile, les parents peuvent établir directement un contrat de travail avec leur employé, dans le respect du code du travail et de la convention collective en vigueur. Ils peuvent également choisir de passer par un organisme mandataire de services à la personne, qui prendra en charge la gestion administrative, ou bien par un organisme prestataire de services à la personne, qui sera alors employeur et facturera une prestation de garde à domicile.

Sous certaines conditions une aide de la CAF ou de la MSA est possible pour la garde d'un enfant de moins de 6 ans.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR LES TARIFS,
LES AIDES ET LE CRÉDIT D'IMPÔT
POUR FRAIS DE GARDE SUR :**

- www.mon-enfant.fr
- www.caf.fr
- www.service-public.fr



LES ÉCOLES PUBLIQUES

INSCRIPTION

L'inscription des enfants à l'école s'effectue :

En mairie centrale

au Guichet unique du service Accueil et Formalités

Tél. 03 86 72 43 00 (jours et horaires p.47).

L'inscription doit être réalisée par au moins un des parents ou par un substitut parental.

PÉRIODE D'INSCRIPTION :

- Année en cours : inscriptions toute l'année
- Concernant l'année scolaire 2019-2020, les dates précises seront communiquées ultérieurement via le site de la Ville, par affichage et par le biais de l'école de votre enfant.



POUR TOUTE INSCRIPTION

Présenter le dossier d'inscription (disponible en mairie ou sur le site internet auxerre.fr) accompagné des documents suivants :

- le ou les **livret(s) de famille originaux** et leurs photocopies,
- le **carton de santé** (DTCP)
- un **certificat de radiation** en cas de changement d'école,
- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois,
- pour les parents séparés, une copie de l'extrait de la **décision judiciaire** ou une **attestation sur l'honneur** fixant la résidence de l'enfant et précisant l'exercice de l'autorité parentale,
- pour les parents divorcés, une **copie du jugement**.

**Un dossier incomplet ne peut être pris en compte.
Le dossier doit obligatoirement être enregistré en mairie.**

Sont uniquement concernés par les inscriptions scolaires les primo-arrivants, c'est-à-dire les enfants qui :

- *entrent en première année d'école maternelle ou élémentaire,*
- *changent d'école en cours de scolarité,*
- *arrivent à Auxerre.*



DÉROGATIONS ÉCOLES :

Pour toute demande d'inscription dans une école autre que celle du secteur, présenter en plus des documents précédents :

- un **courrier de motivation**,
- en cas de garde de l'enfant, une **copie de l'attestation d'agrément** ou une attestation sur l'honneur accompagnée de la photocopie d'un justificatif de domicile de l'assistant(e) maternel(le).

Et pour les parents **résidant hors d'Auxerre**, présenter :

- un courrier motivant la demande,
 - une dérogation signée du maire de la commune de résidence.
- L'imprimé est à retirer en même temps que le dossier.

SECTEUR CENTRE-VILLE

MATERNELLE JEAN-ZAY

DIRECTRICE : MME CHARIFI-ALAOUI

40 rue Saint-Pélerin

Tél. : 03 86 52 79 55 - Email : 0890423b@ac-dijon.fr

> 4 classes

	7H30	8H30	11H45	13H45	16H30	18H15
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15		PAUSE MÉRIDienne 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR
JEUDI						
VENDREDI						

ÉLÉMENTAIRE JEAN-ZAY

DIRECTEUR : M. DEMORY

61 rue du Pont

Tél. : 03 86 52 13 83 - email : 0890403e@ac-dijon.fr

> 7 classes

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H15
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15		PAUSE MÉRIDienne 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE JEAN ZAY

40 rue Saint-Pélerin - Tél. : 03 86 52 62 88

 Transport scolaire

LES ÉCOLES PUBLIQUES D'AUXERRE

SECTEUR CENTRE-VILLE SUITE

GRUPE SCOLAIRE DE PARIS

DIRECTRICE : MME VIRY

Email : o890490z@ac-dijon.fr



MATERNELLE DE PARIS

78 rue de Paris

Tél. : 03 86 52 73 16

> 2 classes

	7H30	8H30	11H45	13H45	16H30	18H15
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
MARDI						
JEUDI						
VENREDI						

ÉLÉMENTAIRE DE PARIS

12 rue Dampierre

Tél. : 03 86 52 09 95

> 5 classes

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H15
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
MARDI						
JEUDI						
VENREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE PARIS (LIAISON EN BUS)

1 bis rue du 4-Septembre - Tél. : 03 86 51 16 42

GROUPE SCOLAIRE DE BRAZZA

DIRECTRICE : MME MERCUZOT

16 rue de Brazza - Email : o89o399a@ac-dijon.fr

MATERNELLE BRAZZA

Tél. : 03 86 46 14 72

> 3 classes

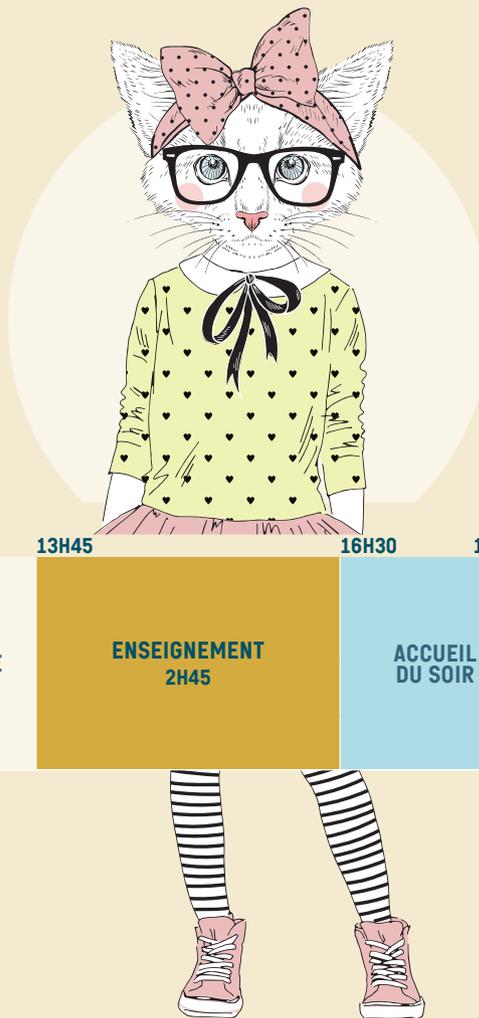
	7H30	8H30	11H45	13H45	16H30	18H15
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						

ÉLÉMENTAIRE BRAZZA

Tél. : 03 86 46 32 74

> 5 classes

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H15
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE MIGNOTTES

5 rue des Fontenottes - Tél. : 03 86 46 47 61

GROUPE SCOLAIRE DES CLAIRIONS

Email : o89o4oob@ac-dijon.fr

MATERNELLE CLAIRIONS

1 rue de la Maladière
Tél. : 03 86 46 96 45

> 2 classes

	7H30	8H30	11H45	13H45	16H30	18H15
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						

ÉLÉMENTAIRE CLAIRIONS

53 avenue des Clairions
Tél. : 03 86 46 42 52

> 5 classes

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H15
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE CLAIRIONS

53 avenue des Clairions - Tél. : 03 86 46 23 66

GROUPE SCOLAIRE DE LABORDE

DIRECTRICE : MME BILLIAT

2 rue Curly, Laborde

Tél. : 03 86 46 60 24 - Email : o89o428g@ac-dijon.fr



MATERNELLE LABORDE

> 1 classe

	7H30	8H30	11H45	13H45	16H30	18H15
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
JEUDI						
VENDREDI						

ÉLÉMENTAIRE LABORDE

> 3 classes

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H15
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE LABORDE

2 rue Curly, Laborde - Tél. : 03 86 52 15 69

Transport scolaire

SECTEUR BRICHÈRES/BOUSSICATS

MATERNELLE BRICHÈRES

DIRECTRICE : MME GATHELLIER-PETIT

38 boulevard Lyautey

Tél. : 03 86 52 39 08 - Email : o89o417v@ac-dijon.fr

> 3 classes

	7H45	8H40	11H55	13H55	16H40	18H30
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE ROSOIRS (LIAISON EN BUS)

19 rue de la Tour-d'Auvergne - Tél. : 03 86 46 29 36

MATERNELLE HENRI-MATISSE

DIRECTEUR : M. DIMEY

27 avenue Hoche

Tél. : 03 86 52 33 74 - Email : o89o415t@ac-dijon.fr

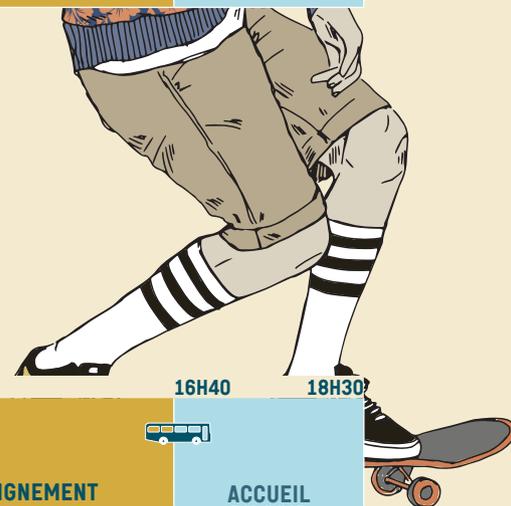
> 3 classes

	7H45	8H40	11H55	13H55	16H40	18H30
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE PIERRE-CURIE (LIAISON EN BUS)

15 bis rue P.-et-M.-Curie - Tél. : 03 86 52 65 77



SECTEUR BRICHÈRES/BOUSSICATS

SUITE

GROUPE SCOLAIRE DES BOUSSICATS

DIRECTRICE : MME DELAGOUTTE

Email : o890398z@ac-dijon.fr

> 11 classes

PIERRE-ET-MARIE-CURIE DU CP AU CE1

15 bis rue Pierre-et-Marie-Curie

Tél. : 03 86 52 38 13



	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H00
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN		PAUSE MÉRIDIDIENNE 2H		ACCUEIL DU SOIR ÉLÉMENTAIRE	
JEUDI	ENSEIGNEMENT 3H15		ENSEIGNEMENT 2H45		18H30	
VENDREDI					ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	

THÉODORE DE BÈZE DU CE2 AU CM2

26 rue Théodore-de-Bèze

Tél. : 03 86 51 26 19 ou 03 86 52 56 68

	7H30	8H15	11H30	13H30	16H15	17H45
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN		PAUSE MÉRIDIDIENNE 2H		ACCUEIL DU SOIR ÉLÉMENTAIRE	
JEUDI	ENSEIGNEMENT 3H15		ENSEIGNEMENT 2H45		18H30	
VENDREDI					ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	

CENTRE DE LOISIRS DES BRICHÈRES

41 boulevard Lyautey

Tél. : 03 86 51 49 37

E-mail : cl.bricherest@auxerre.com



RESTAURANT SCOLAIRE PIERRE-CURIE (LIAISON EN BUS)

15 bis rue P.-et-M.-Curie - Tél. : 03 86 52 65 77

Transport scolaire

SECTEUR PIEDALLOUES

MATERNELLE PIEDALLOUES

DIRECTRICE : MME KELLER

Rue d'Alsace

Tél. : 03 86 52 31 95 - Email : o891079p@ac-dijon.fr

> 4 classes



	7H30	8H30	11H45	13H45	16H30	18H15
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15		PAUSE MÉRIDIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR
JEUDI						
VENDREDI						



ÉLÉMENTAIRE PIEDALLOUES

DIRECTRICE : MME COSTAL

Place de l'île de France (haut) / Rue d'Alsace (bas)

Tél. : 03 86 51 18 70 / 03 86 51 44 05 - Email : o891060u@ac-dijon.fr

> 7 classes

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H15
LUNDI						
MARDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15		PAUSE MÉRIDIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE PIEDALLOUES

Place de l'île de France - Tél. : 03 86 52 64 14

GROUPE SCOLAIRE DES ROSOIRS

DIRECTRICE : MME FÈVRE

MATERNELLE DES ROSOIRS

13 bis rue de la Tour d'Auvergne

Tél. : 03 86 46 35 04 - Email : o891250a@ac-dijon.fr

> 5 classes dont 1 classe de toute petite section (TPS)

	7H45	8H40	11H55	13H55	16H40	18H30
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						

ÉLÉMENTAIRE DES ROSOIRS

4 rue Jules-Verne

Tél. : 03 86 46 33 12 - Email : o891240p@ac-dijon.fr

> 7 classes

CENTRE DE LOISIRS DES ROSOIRS

15 rue de la Tour-d'Auvergne

Tél/fax : 03 86 46 70 35

E-mail : cl.rosoirs@auxerre.com

CLASSE CHAM (classes à horaires aménagés musique) aux Rosoirs

Toutes les classes de Cycle 3 y participent en partenariat avec le conservatoire (ouvert à tous).

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	17H45	18H30
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR ÉLÉMENTAIRE		
MARDI							
JEUDI							
VENDREDI							



RESTAURANT SCOLAIRE ROSOIRS

19 rue de la Tour-d'Auvergne - Tél. : 03 86 46 29 36

SECTEUR RIVE-DROITE

MATERNELLE RIVE-DROITE

DIRECTRICE : MME PILLOT

rue Charles-de-Foucault

Tél. : **03 86 46 88 74** - Email : o890425d@ac-dijon.fr

> 3 classes

	7H30	8H30	11H45	13H45	16H30	18H30
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						



MATERNELLE MIGNOTTES

DIRECTRICE : MME HOMMET

5 rue des fontenottes

Tél. : **03 86 46 81 98** - Email : o890048u@ac-dijon.fr

> 3 classes

	7H30	8H40	11H55	13H55	16H40	18H30
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						

CENTRE DE LOISIRS RIVE DROITE

16-18 avenue de la Résistance

Tél. : **03 86 46 73 91**

E-mail : cl.rivedroite@auxerre.com



RESTAURANT SCOLAIRE MIGNOTTES (LIAISON EN BUS)

5 rue des Fontenottes - Tél. : **03 86 46 47 61**

 Transport scolaire



$$A+B=C$$

$$2+2=4$$

SECTEUR RIVE-DROITE SUITE

ELÉMENTAIRE RIVE-DROITE

DIRECTRICE : MME GOBILLOT

28 avenue de la Résistance

Tél. : 03 86 94 00 42 - Email : o890414s@ac-dijon.fr

> 11 classes

	7H30	8H25	11H40	13H40	16H25	18H30
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE MIGNOTTES (LIAISON EN BUS)
5 rue des Fontenottes - Tél. : 03 86 46 47 61



CENTRE DE LOISIRS RIVE-DROITE

16-18 avenue de la Résistance

Tél. : 03 86 46 73 91

E-mail : cl.rivedroite@auxerre.com

SECTEUR SAINTE-GENEVIÈVE

MATERNELLE RENOIR

DIRECTRICE : MME BOIVIN

6 avenue Courbet

Tél. : **03 86 46 33 64** - Email : o890095v@ac-dijon.fr

> 4 classes



	8H40	11H55	13H55	16H40	18H30
LUNDI	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					

ÉLÉMENTAIRE RENOIR

DIRECTRICE : MME GOBIER

4 avenue Courbet

Tél. : **03 86 94 00 18** - Email : o890094u@ac-dijon.fr

> 6 classes

CENTRE DE LOISIRS SAINTE-GENEVIÈVE

Bureau – Le Kiosque

6 rue Renoir

Tél. : **03 86 46 86 72**

E-mail : cl.saintegenevieve@auxerre.com

	8H25	11H40	13H40	16H25	17H45	18H30
LUNDI	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR ÉLÉMENTAIRE		
MARDI						
JEUDI				ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS		
VENDREDI						



RESTAURANT SCOLAIRE RENOIR

4 avenue Courbet - Tél. : **03 86 46 26 96**

SECTEUR SAINTE-GENEVIÈVE SUITE

MATERNELLE COURBET

DIRECTRICE : MME GUILMIN

12 rue Fragonard

Tél. : **03 86 46 33 70** - Email : o89o847m@ac-dijon.fr

> 3 classes

	8H40	11H55	13H55	16H40	18H30
LUNDI	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					



ÉLÉMENTAIRE COURBET

DIRECTEUR : M. MIRKOVIC

12 avenue Courbet

Tél. : **03 86 94 00 40** - Email : o89o86ob@ac-dijon.fr

> 8 classes

	8H25	11H40	13H40	16H25	17H45	18H30
LUNDI	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR ÉLÉMENTAIRE		ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						

CENTRE DE LOISIRS SAINTE-GENEVIÈVE

Bureau – Le Kiosque

6 rue Renoir

Tél. : **03 86 46 86 72**

E-mail : cl.saintegenevieve@auxerre.com



RESTAURANT SCOLAIRE RENOIR

4 avenue Courbet - Tél. : **03 86 46 26 96**

GROUPE SCOLAIRE SAINT-SIMÉON

DIRECTRICE : MME FROC

Email : o890945u@ac-dijon.fr

MATERNELLE

1 allée de la Colémine
Tél. : **03 86 46 78 76**

› 5 classes

	7H45	8H30	11H45	13H45	16H30	18H30
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE POUR ENFANTS AUTISTES

ÉLÉMENTAIRE

9 allée de la Colémine
Tél. : **03 86 94 00 45**

› 8 classes

	7H45	8H25	11H40	13H40	16H25	17H45
LUNDI	ACCUEIL DU MATIN	ENSEIGNEMENT 3H15	PAUSE MÉRIDIENNE 2H	ENSEIGNEMENT 2H45	ACCUEIL DU SOIR	18H30
MARDI						
JEUDI					ACCUEIL DU SOIR CENTRE DE LOISIRS	
VENDREDI						

CENTRE DE LOISIRS MAISON DES ENFANTS

6 boulevard de Montois – Saint-Siméon

Tél. : **03 86 46 67 78**

E-mail : cl.maisondesenfants@auxerre.com



RESTAURANT SCOLAIRE MARIE-NOËL

3 allée de la Colémine - Tél. : **03 86 46 60 55**

ENSEIGNEMENT

PRIVÉ

SAINTE-MARIE

14 rue de la Fraternité

DIRECTRICE : MME JÉGOUDEZ

sainte-marie.auxerre@wanadoo.fr

Tél. : **03 86 52 10 40 /
03 86 51 23 08**

› 15 classes

SAINTE-THÉRÈSE

6 boulevard de Montois

DIRECTRICE : MME BERNHARD

ste-therese@saint-joseph-auxerre.fr

Tél. : **03 86 94 23 70**

› 14 classes

MONTESSORI

14 quai de la Marine

DIRECTRICE : MME GENDRIN

info@montessori-auxerre.com

Tél. : **06 89 73 00 14**

› 1 classe



LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les dix restaurants scolaires de la Ville accueillent les enfants de toutes les écoles publiques d'Auxerre. Dans cinq restaurants, les enfants d'élémentaire bénéficient d'un self, avec choix dirigé, garantissant l'équilibre alimentaire.

La ville d'Auxerre a défini précisément la qualité de la prestation demandée à la société de restauration ELIOR qui prépare chaque jour les repas à la cuisine centrale. Les repas sont ensuite acheminés en liaison froide dans chaque restaurant.

LES ENJEUX



- Satisfaire les besoins nutritionnels de tous les convives par des menus équilibrés dans le respect de la réglementation et des recommandations applicables (par des grammages adaptés, moins de sel, moins de sucre, moins de graisse....)
- Intégrer une perspective d'environnement durable :
 - mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les restaurants scolaires
 - réduction des déchets (tri, compostage...)
- Poursuivre l'amélioration qualitative

LA QUALITÉ

- Des produits sous signes officiels de qualité (label rouge, critères qualité certifiés...) pour les denrées conventionnelles,
- Un approvisionnement responsable : des produits de qualité (bio, autres signes officiels de qualité et labels), de proximité et de saison,
- Des produits issus de l'agriculture biologique à tous les repas ; ils représentent 40 % des composants utilisés pour la fabrication des repas,
- Un service de viande AB tous les dix repas, du pain AB deux fois par semaine,
- 70 % des produits proviennent des circuits courts,
- Des recettes adaptées à la qualité des denrées utilisées, et toujours, des repas festifs, des repas à thème, des pique-niques aux beaux jours.

CUISINE CENTRALE - 17 rue du Colonel-Rozanoff

Tél : 03 86 42 98 99 Fax : 03 86 42 96 97

Horaires d'ouverture : de 9 à 16 heures (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

les menus sont téléchargeables

sur le portail famille



AVANT ET APRÈS LA CLASSE

LES ACCUEILS DU MATIN :

Les accueils du matin concernent les enfants de maternelle et d'élémentaire et garantissent un temps d'accueil calme avant le début de la classe.

LES ACCUEILS DU SOIR MATERNELS :

Les accueils du soir débutent dès la fin de la classe. Il s'agit d'un temps de jeux libres où les enfants peuvent prendre leur goûter (*fourni par les parents*) puis effectuer toutes sortes d'activités encadrées par les animateurs.

LES ACCUEILS DU SOIR ÉLÉMENTAIRES :

Les accueils du soir élémentaires débutent dès la fin de la classe. Il s'agit d'un temps où les enfants peuvent prendre leur goûter (*fourni par les parents*) puis faire leurs devoirs dans un cadre adapté.

Pendant les temps d'accueil, les parents peuvent venir chercher leurs enfants à tout moment.



Si votre enfant souffre d'une **allergie alimentaire** ou d'un **problème de santé**, il convient de le signaler impérativement à la mairie au moment de l'inscription ou dès que vous en avez connaissance. Si nécessaire, un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** sera mis en place en concertation avec le médecin scolaire (ou votre médecin traitant) et le responsable de la restauration scolaire et autres services périscolaires et extrascolaires concernés. Si votre enfant est déjà concerné par un **PAI**, merci de le fournir au moment de l'inscription périscolaire.

INSCRIPTIONS/TARIFICATIONS

POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS MATIN ET SOIR, ET LES CENTRES DE LOISIRS :

L'INSCRIPTION ou la **réinscription** est obligatoire chaque année en mairie centrale (horaires et coordonnées p.47) ou via le portail famille.

Pour cela, remplir le dossier d'inscription à retirer en mairie ou sur le site de la Ville accompagné des documents suivants :

- une attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA du mois en cours
- si vous n'avez pas de quotient familial, fournir aussi une photocopie de l'avis d'imposition 2017 (sur les revenus 2016)
- un RIB (pour le prélèvement automatique)
- le PAI (protocole d'accueil individualisé) si l'enfant est concerné par une allergie ou problème de santé particulier
- pour les parents séparés, une copie de l'extrait de la **décision judiciaire** ou une **attestation sur l'honneur** fixant la résidence de l'enfant et précisant l'exercice de l'autorité parentale,
- Pour les centres de loisirs une attestation d'assurance en responsabilité civile extrascolaire en cours de validité et à renouveler à la date d'échéance ainsi qu'une photocopie du carnet de santé (vaccins)

Un **agenda prévisionnel** pour la restauration scolaire sera communiqué au moment de l'inscription. Celui-ci devra être impérativement respecté et pourra être modifié **trois jours avant le repas directement auprès d'Elior via l'application Bonapp.**

L'inscription est immédiate, en revanche il convient d'être à jour de ses paiements (restauration scolaire, études, garderies, crèche, centres de loisirs...) pour pouvoir procéder aux inscriptions.

Un dossier incomplet ne peut être pris en compte

LES TARIFS sont basés sur le quotient familial :

Pour les parents ne fournissant pas leurs revenus, les tarifs maximums seront appliqués.

Quotient familial (en €)	Tarif repas			Tarif accueils périscolaires			
	Tranche	Tarif	Tarif non auxerrois	Tranche	Ponctuel	Mensuel (à partir de 6 Fréquentations)	Matin
1 à 199	1	1,80 €	2,15 €	1	1,50 €	8 €	forfait semaine 2,60 € par activité
200 à 299	2	2,05 €	2,45 €				
300 à 399	3	2,25 €	2,70 €				
400 à 499	4	2,45 €	2,95 €	2	2,50 €	13 €	
500 à 599	5	2,70 €	3,25 €				
600 à 649	6	3,00 €	3,60 €	3	3 €	18 €	
650 à 699	7	3,25 €	3,90 €				
700 à 749	8	3,50 €	4,20 €				
750 à 849	9	3,75 €	4,50 €	4	4 €	23 €	
850 à 949	10	3,95 €	4,75 €				
950 à 1049	11	4,20 €	5,05 €				
1050 à 1149	12	4,45 €	5,35 €	5	5 €	28 €	
1150 à 1499	13	4,70 €	5,65 €				
+ de 1500	14	4,95 €	5,95 €				
<i>enfant occasionnel</i>		5,25 €	6,30 €				
<i>parent occasionnel</i>		5,40 €	6,50 €				

Tarifs susceptibles d'évoluer en janvier 2019

RÉGIE UNIQUE

MAIRIE CENTRALE – SERVICE ACCUEIL ET FORMALITÉS

Depuis le mois de mars 2017, une seule facture regroupe l'ensemble des services périscolaires (accueil du matin, du soir, établissements petite enfance et centres de loisirs).

Le paiement de cette facture peut être fait soit :

- par prélèvement automatique (en faisant la demande auprès de la régie de recettes unique),
- en chèque, espèces, tickets CESU ou carte bancaire au service régie de recettes unique - 14 place de l'hôtel de Ville - 89000 Auxerre (au même endroit que les formalités administratives),
- par internet avec votre carte bancaire en vous connectant au portail famille.

Les paiements directement dans les structures (établissements petite enfance ou centres de loisirs) ne sont plus acceptés.

Pour tout renseignement :
finances.regieunique@auxerre.com ou 03.86.72.44.26



Tous les renseignements et les documents téléchargeables (dossiers, règlements...) sont disponibles sur le portail famille ou sur le site internet www.auxerre.fr rubrique pratique - enfance et jeunesse.



PORTAIL FAMILLE

Depuis août 2017, la ville d'Auxerre a mis à la disposition des parents un portail famille permettant d'effectuer des démarches en ligne.

Ces démarches sont les suivantes :

- pré-inscriptions aux activités périscolaires : accueil du matin et du soir, restauration scolaire et centres de loisirs. L'inscription définitive est soumise à validation du service gestionnaire.
- consultation des réservations en centre de loisirs
- modification de coordonnées
- consultation et paiement des factures en ligne.

Vous y trouverez également des informations et des actualités concernant les activités de vos enfants.

Le compte famille sera automatiquement créé à partir de l'adresse mail que vous nous avez communiquée lors de l'inscription scolaire ou périscolaire de votre enfant. Il suffira d'activer ce compte en cliquant sur le lien reçu sur votre boîte mail.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Votre enfant peut rencontrer des difficultés, nous vous proposons la possibilité de mettre en place un protocole d'accueil spécifique après concertation entre les parents et l'équipe éducative.



Le Programme de Réussite Éducative (PRE) porté par la Caisse des Écoles, s'adresse à des jeunes enfants de 2 à 16 ans habitant les quartiers (Rive-Droite, Brichères, Rosoirs, Saint-Siméon ou Sainte-Geneviève) ou étant scolarisés dans un établissement REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) identifiés comme présentant des signes de fragilité (scolaires, relationnels, psychologiques, physiques...). Un parcours individuel et personnalisé est construit pour chacun par l'équipe éducative. Les familles sont associées à la décision et accompagnées tout au long du parcours. Le dispositif vise une meilleure réussite scolaire et éducative, le bien-être et l'épanouissement personnel des jeunes.

Les actions individuelles menées par le PRE sont variées et s'inscrivent dans le cadre d'un parcours individualisé de l'enfant et de l'adolescent sur différentes thématiques.



Référente de parcours famille : Marie DA SILVA PINHO :

03 86 72 44 42 / 06 12 11 18 42

Responsable du dispositif : Ariane NOYON : 03 86 72 44 43

CENTRES DE LOISIRS

LES STRUCTURES MUNICIPALES

Les cinq centres de loisirs de la ville d'Auxerre (centre de loisirs des Rosoirs, centre de loisirs des Brichères, centre de loisirs Rive-Droite, centre de loisirs Sainte-Geneviève, centre de loisirs Maison des Enfants) accueillent les enfants de 3 ans révolus et scolarisés jusqu'à 12 ans. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de professionnels diplômés.

SONT PRIORITAIRES : les enfants inscrits dans les écoles d'Auxerre et habitant Auxerre puis les enfants de la communauté de l'auxerrois.

Les enfants non inscrits dans les écoles d'Auxerre et/ou habitant hors communauté d'agglomération de l'auxerrois seront accueillis en fonction des places disponibles au moment de la réservation auprès de l'équipe de direction du centre de loisirs.

PLUSIEURS ACCUEILS SONT POSSIBLES :

- l'accueil périscolaire du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- et/ou le mercredi matin et après-midi avec possibilité de repas selon le centre de loisirs concerné
- et/ou l'accueil pendant les vacances.

IMPORTANT : Un enfant ne peut pas être accueilli pour le seul temps du repas.

Les centres de loisirs répondent, dans leur organisation, à une réglementation. Un projet éducatif et un projet pédagogique permet de poursuivre les objectifs éducatifs de la Ville pour favoriser l'égalité des chances et contribuer à l'épanouissement de tous les enfants.

Ces centres de loisirs ont pour vocation d'offrir aux enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire en contribuant au développement de leurs compétences collectives et individuelles et de leur autonomie par l'apprentissage de la vie en collectivité, l'accès à des loisirs éducatifs, culturels et de détente tout en respectant leur propre rythme et en impliquant leurs familles.

Ils sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui veille au respect de la réglementation et, à ce titre, effectue des contrôles. La Caisse d'Allocations Familiales peut aussi effectuer des contrôles.

Le règlement de fonctionnement des centres de loisirs municipaux entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2018, ainsi que les conditions spécifiques de fonctionnement propres à chacun des cinq centres de loisirs de la Ville. (Documents disponibles dans chaque centre de loisirs ou téléchargeables sur www.auxerre.fr/portail).

Tranche de QF (*)	Tarif à l'unité pour les Auxerrois			Tarif à l'unité pour les non Auxerrois		
	Accueil Périscolaire du soir à l'unité	1/2 journée mercredi sans repas	1/2 journée Vacances sans repas	Accueil Périscolaire du soir à l'unité	1/2 journée mercredi sans repas	1/2 journée Vacances sans repas
0 € à 199 €	0,25 €	1,20 €	1,30 €	0,30 €	1,44 €	1,55 €
200 € à 299 €	0,30 €	1,30 €	1,40 €	0,35 €	1,55 €	1,65 €
300 € à 399 €	0,35 €	1,35 €	1,45 €	0,40 €	1,60 €	1,75 €
400 € à 499 €	0,45 €	1,40 €	1,50 €	0,55 €	1,65 €	1,80 €
500 € à 599 €	0,50 €	1,45 €	1,55 €	0,60 €	1,75 €	1,85 €
600 € à 649 €	0,60 €	1,50 €	1,60 €	0,70 €	1,80 €	1,90 €
650 € à 699 €	0,70 €	1,55 €	1,65 €	0,85 €	1,85 €	2,00 €
700 € à 749 €	0,75 €	1,80 €	1,90 €	0,90 €	2,15 €	2,30 €
750 € à 849 €	0,80 €	1,95 €	2,05 €	0,95 €	2,35 €	2,45 €
850 € à 949 €	0,90 €	2,10 €	2,20 €	1,05 €	2,50 €	2,65 €
950 € à 1 049 €	1,20 €	2,40 €	2,50 €	1,45 €	2,85 €	3,00 €
1 050 € à 1 149 €	1,40 €	2,70 €	2,80 €	1,65 €	3,25 €	3,35 €
1 150 € à 1 499 €	1,65 €	3,30 €	3,40 €	1,95 €	3,95 €	4,10 €
1 500 € et plus	1,80 €	4,20 €	4,30 €	2,15 €	5,05 €	5,15 €

* Tarifs susceptibles d'évoluer en janvier 2019

1^{ère} étape : l'inscription des enfants se fait à la Mairie, au guichet unique, service Accueil physique et Formalités ou sur le Portail Famille. Elle est indispensable et préalable à l'accueil dans l'un des centres de loisirs.

2^{ème} étape : les demandes de réservations sont obligatoires auprès de l'équipe de direction du centre de loisirs dans la limite des places disponibles et dans le respect de la réglementation relative à l'encadrement. Le calendrier de réservation est disponible dans les centres de loisirs ou téléchargeable sur le site www.auxerre.fr et sur le portail famille www.espace-citoyens.net.



IMPORTANT : En inscrivant son enfant dans un centre de loisirs la famille a pris connaissance du règlement et s'engage par sa signature à en **respecter les modalités.**

LES STRUCTURES MUNICIPALES

CENTRE DE LOISIRS LA MAISON DES ENFANTS	CENTRE DE LOISIRS LES BRICHÈRES
6 Boulevard de Montois-Saint Siméon Tél : 03 86 46 67 78 cl.maisondesenfants@auxerre.com	41 boulevard Lyautey Tél : 03 86 51 49 37 cl.bricherer@auxerre.com
PERISCOLAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 16 h 25 à 18 h 30	PERISCOLAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 h 15 à 18 h 30
EXTRASCOLAIRE Mercredi De 7 h 30 à 18 heures (possibilité de fréquenter le centre de loisirs en 1/2 journée, 1/2 journée avec repas ou journée complète) Repas au restaurant scolaire Marie-Noël Sans service repas : accueil à partir de 13 h 30	EXTRASCOLAIRE Mercredi de 8h à 18 heures (possibilité de fréquenter le centre de loisirs en 1/2 journée, 1/2 journée avec repas ou journée complète) Repas au restaurant scolaire des Rosoirs Sans service repas : accueil à partir de 13 h 30
VACANCES SCOLAIRES du lundi au vendredi de 8 à 18 heures Repas possible sur inscription	VACANCES SCOLAIRES du lundi au vendredi de 8 à 18 heures Repas possible sur inscription

POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES L'ÉQUIPE D'ANIMATION PEUT PREN

La ville d'Auxerre contribue, avec la CAF et la MSA pour ses ressortissants, au financement de l'ensemble des centres de loisirs situés sur le territoire communal et soutient leur développement en matière d'offre d'accueil dans le cadre d'un contrat « Enfance et Jeunesse »

CENTRE DE LOISIRS RIVE-DROITE	CENTRE DE LOISIRS DES ROSOIRS	CENTRE DE LOISIRS SAINTE-GENEVIÈVE
16-18 avenue de la Résistance Tél: 03 86 46 73 91 cl.rivedroite@auxerre.com	15 rue de la Tour-d'Auvergne Tél: 03 86 46 70 35 cl.rosoirs@auxerre.com	Bureau – Le Kiosque : 6 rue Renoir Tél : 03 86 46 86 72 cl.saintegenevieve@auxerre.com
PERISCOLAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 h 25 à 18 h 30	PERISCOLAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 h 25 à 18 h 30	PERISCOLAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 h 25 à 18 h 30
EXTRASCOLAIRE Mercredi de 8 à 18 heures (possibilité de fréquenter le centre de loisirs en 1/2 journée, 1/2 journée avec repas ou journée complète) Repas au restaurant scolaires des Mignottes sans service repas : accueil à partir de 14 heures	EXTRASCOLAIRE Mercredi de 8 à 18 heures (possibilité de fréquenter le centre de loisirs en 1/2 journée, 1/2 journée avec repas ou journée complète) Repas au restaurant scolaire des Rosoirs sans service repas Accueil à partir de 13 h 30	EXTRASCOLAIRE Mercredi de 8 h 45 à 12 heures et de 14 à 18 heures Pas de service de repas
VACANCES SCOLAIRES du lundi au vendredi 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures Pas de service de repas	VACANCES SCOLAIRES du lundi au vendredi de 8 à 18 heures Repas possible sur inscription	VACANCES SCOLAIRES du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 heures et de 14 à 18 heures Pas de service de repas

DRE EN CHARGE LES ENFANTS À LA SORTIE DES ÉCOLES POUR EFFECTUER LE TRAJET ÉCOLE-CENTRE DE LOISIRS



Afin d'accueillir au mieux votre enfant,
nous vous proposons de mettre en place un protocole d'accueil spécifique :
rencontre préalable de l'enfant et de ses parents avec la direction du centre
et son équipe d'animation, aménagement du rythme de l'enfant,
procédures de vie quotidienne, encadrement...



LES CENTRES DE LOISIRS NON MUNICIPAUX

CENTRE DE LOISIRS DU PATRONAGE LAÏQUE PAUL-BERT (PLPB)

Bureau : 8 passage Soufflot

Tél : 03 86 51 01 46 / Mobile : 07 83 12 99 63

Fax : 03 86 51 16 63

plpb@wanadoo.fr

Site : www.plpbaxerre.com

Centre de Laborde
Salle polyvalente
Rue Georges-Mothéré

De 3 à 15 ans

De 3 à 15 ans

Les vacances scolaires : accueil à la journée avec repas,
ou demi-journée sans repas.

CENTRE DE LOISIRS LES GULLI'VERT

Club Vert - Les Montardoins, route de Vaux

Tél : 03 86 72 09 78 / Fax : 03 86 72 09 73

gullivert@orange.fr

Site : www.clubvert.org

page Facebook : centre de loisirs « les Gullivert »

De 3 à 14 ans

Le mercredi et lors des vacances scolaires
de 7 h 45 à 18 h 15.

Accueil à la journée ou demi-journée.

Possibilité de restauration le midi.

Possibilité de liaison en bus le mercredi midi
pour les enfants de l'école des Piedalloues

VIVE LE SPORT

LES INSTALLATIONS SPORTIVES



STADE NAUTIQUE

83 avenue Yver - Tél. : 03 86 72 96 96

Les TARIFS MUNICIPAUX sont disponibles sur le site internet de la ville www.auxerre.fr (rubrique animée) ou sur place

DIFFÉRENTES ANIMATIONS SONT PROPOSÉES :

- **Les bébés nageurs**
renseignements baby club auxerrois
babyclubauxerrois@gmail.com
- **Leçon de natation** (à partir de 6 ans)
permanence d'inscription tous les samedis de 10h30 à 12h30 au stade nautique
- **Club de natation**
Auxerre aquatic club
09 50 29 84 55 - auxerre.aquatic.club@free.fr

ANNUAIRE DES CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

Contact mairie

Direction Sports et Vie sportive

Tél. 03 86 72 43 85 - Email : sports@auxerre.com
ou www.auxerre.fr (rubrique animée-sport)

VACANCES SPORTIVES

(DANS LE CADRE DE VACANCES À LA VILLE)

Ce dispositif, porté par le service des sports et de la vie sportive de la mairie, est mis en place aux vacances d'hiver, de printemps et d'été. Le programme propose de nombreuses activités sportives pour les jeunes de 6 à 15 ans encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, de la Ville et des clubs sportifs auxerrois.

SPORTS :

Badminton, base-ball, basket, beach volley, billard, canoë-kayak, cerf-volant/boomerang, escalade, football, golf, frisbee ultimate, gym et trampoline, natation, roller, tennis, tennis de table, tir à l'arc, vélo tout terrain.

SORTIES DÉCOUVERTES :

Parcours accrobranches, karting, ski nautique, raft, golf 9 trous, randonnée, canoë-kayak, équitation, escalade en fa-laise, patinoire...

• Informations

Service des Sports et de la vie sportive : **03 86 72 43 85**
Office Municipal des Sports : **03 86 46 28 44**



INSCRIPTIONS

En mairie centrale au Guichet Unique
du service Accueil et Formalités
Tél : **03 86 72 43 00**.

LES TERRAINS EN ACCÈS LIBRE

PLATEAUX MULTISPORTS :

Quartier Ste-Geneviève :

- 1 Rue Renoir
- 2 Avenue Courbet
- 3 Boulevard de Montois (2 plateaux)

Quartier St Siméon :

- 4 Parc du Merlot

Quartier des Rosoirs :

- 5 Rue d'Iéna

Quartier des Piedalloues :

- 6 Boulevard des Alpes
- 7 Rue de Champagne

Quartier Rive-Droite

- 8 Rue Colbert
- 9 Avenue de la Résistance (2 plateaux)

Quartier St-Julien/St-Amâtre :

- 10 Rue du 24 Août

Quartier des Conches/Clairions :

- 11 Rue Guynemer

Jonches :

- 12 Rue des Écoles

Vaux :

- 13 Rue de Poiry

TERRAINS DE PÉTANQUE :

Quartier Ste-Geneviève :

- 1 Parc central

Quartier St-Siméon :

- 2 Boulevard de Montois

Quartier des Rosoirs :

- 3 Rue d'Iéna

Quartier des Piedalloues :

- 4 Boulevard des Pyrénées

Quartier Rive-Droite :

- 5 Rue Paul-Emile-Victor

Quartier des Brichères :

- 6 Parc de la Turbine, place Fernand-Clas
- 7 Chemin des Béquillys

Quartier des Conches/Clairions :

- 8 Avenue Haussmann
- 9 Rue Guynemer

Vaux :

- 10 Rue de Poiry

Laborde :

- 11 Rue Georges-Mothéré

TERRAINS DE BI-CROSS :

Quartier Ste-Geneviève :

- 1 Parc central

Quartier St-Siméon :

- 2 Parc du Merlot

Quartier St-Julien/St-Amâtre :

- 3 Parc de l'Arboretum, rue Rantheaume

Quartier des Piedalloues :

- 4 Rue des Griottes

SKATE-PARK :

Quartier St-Julien/St-Amâtre :

- 1 Place de la Gare St-Amâtre

TERRAINS DE FOOTBALL :

Quartier St-Julien/St-Amâtre :

- 1 Rue des Montardoins

Quartier St-Julien/St-Amâtre :

- 2 Parc de l'Arboretum, rue Rantheaume

Quartier des Piedalloues :

- 3 Rue des Griottes

Quartier Rive-Droite :

- 4 Rue Lambaréné

Quartier des Brichères :

- 5 Chemin des Béquillys

Laborde :

- 6 Rue Georges-Mothéré





L'ENFANCE DE L'ART



Services municipaux et associations proposent aux jeunes Auxerrois de les accompagner dans leur découverte des arts et des sciences, et vers le plaisir de danser, lire, chanter ou créer.

BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE JACQUES-LACARRIÈRE

Rue d'Ardillière - Tél : 03 86 72 91 60
Site : www.bm-auxerre.fr - Email : bibliotheque@auxerre.com

SECTION ENFANTS OUVERTE :

Mardi, jeudi et vendredi de 16 à 18 heures.
Mercredi de 10 à 17 heures.
Samedi de 10 à 17 heures.

Pendant les petites vacances scolaires :

Mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 18 heures.
Mercredi de 10 à 17 heures.
Samedi de 10 à 17 heures.

Juillet-août :

Mardi de 13 h 30 à 18 heures,
Mercredi et samedi de 10 heures à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 heures.

Les bibliothécaires proposent régulièrement des animations pour les enfants, dès le plus jeune âge. Rendez-vous sur bm-auxerre.fr pour découvrir le programme.

ANNEXE SAINTE-GENEVIÈVE

53 bis rue Cézanne - Tél. : 03 86 46 64 78

OUVERTE :

Mardi et vendredi de 16 à 18 heures.
Mercredi de 13 h 30 à 17 heures.
Samedi de 10 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Vacances scolaires :

changement d'horaires, renseignements sur place ou sur le site internet.

ANNEXE SAINT-SIMÉON

Allée de la Colémine - Tél. : 03 86 46 31 71

OUVERTE :

Mardi et vendredi de 13 h 30 à 18 heures.
Mercredi de 10 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Vacances scolaires :

changement d'horaires, renseignements sur place ou sur le site internet.

La carte d'inscription est valable pour les trois bibliothèques : le retour des documents peut s'effectuer indifféremment dans chacune d'entre elles.



L'ESPACE DES ARTS VISUELS

Emportez l'art à la maison !

Vous pourrez, comme dans une bibliothèque, emprunter des œuvres, prendre le temps de les découvrir pendant deux mois, puis les échanger ! Un fond de documentation est également à votre disposition.

38 boulevard Lyautey
Tél. : 03 86 47 08 35
Email : artotheque@auxerre.com

ACCUEIL :

Mercredi de 14 à 18 heures.
Vendredi de 14 à 18 heures.
Samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30.



MUSIQUE & DANSE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE D'AUXERRE

Le Conservatoire à rayonnement départemental de Musique et de Danse d'Auxerre (agrée par le Ministère de la Culture) propose un enseignement accessible à tous.

Dès la moyenne section de maternelle, les enfants sont accueillis dans des cours qui associent la découverte des sons et du mouvement dansé. Ces cours ont lieu le mercredi et le samedi matin. Pour voir et essayer plusieurs instruments, possibilité de s'inscrire à un **Parcours découverte instrumentale** (mercredi 14 heures - 14h30 et Samedi 9 heures - 9h30).

A partir de 7 ans (CE1), les enfants débutent l'apprentissage d'un instrument ou de la danse. Le cursus musique comprend un cours d'instrument, un cours de formation musicale et de chorale.

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS :

Flûte, hautbois, clarinette, saxophone (classique et jazz), basson, piano (classique et jazz), clavecin, harpe, orgue, violon, alto, violoncelle, contrebasse, trompette, cor, trombone, tuba, percussions, guitare (classique et amplifiée), batterie, chant (filière voix).

ESTHÉTIQUES EN DANSE : classique et contemporain, Modern'jazz (à partir de 11 ans).

LIEUX DES COURS :

- Pour la danse et les cours d'éveil et d'initiation : aux Studios de Danse 9, rue Milliaux.
- Pour la musique (hors éveil et initiation) : 12, avenue Gambetta.

**Inscription pour l'année scolaire 2018-2019 :
29 août au 8 septembre 2018**

- Journées Portes Ouvertes : du 5 au 8 septembre. Accueil des nouveaux élèves et familles, rencontre avec les anciens élèves...
- Dossier à retirer au Conservatoire ou à télécharger sur le site de la Ville www.auxerre.fr

INFOS : Conservatoire de musique et de danse
12 avenue Gambetta - 89000 Auxerre - 03 86 40 95 10.
Email : conservatoire@auxerre.fr

LANGUES

MAISON DES JUMELAGES DE LA FRANCOPHONIE ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE LA VILLE D'AUXERRE

15 rue Marie-Noël - Tél. : 03 86 51 75 97
Email : jumelages.auxerre@orange.fr
Facebook : [auxerre.jumelages](https://www.facebook.com/auxerre.jumelages)

Plus de détails sur www.auxerre.fr

LE JARDIN DES LANGUES

Initiation ludique à l'anglais pour les 3-10 ans, le mercredi après-midi entre 16 h 30 et 19 h 30 à l'École élémentaire de Paris, 12 rue Dampierre.

AUTRES ACTIVITÉS

LÉZARDS DES ARTS

2 place Saint-Germain - Tél. : 03 86 72 43 68
Email : evenements@auxerre.com

Pendant les vacances, le service des Événements de la ville d'Auxerre permet aux enfants âgés de 5 à 17 ans de découvrir et de s'approprier le patrimoine auxerrois grâce à des ateliers de pratiques artistiques animés par des professionnels des arts ou du spectacle, écrivains, danseurs, plasticiens, comédiens, paysagistes...

ATELIERS DES BEAUX-ARTS

Chapelle des Visitandines, 98 rue de Paris
Tél. 03 86 52 78 96 - Email : ecolebeauxarts@auxerre.com

Les ateliers sont des ateliers de pratique où chaque professeur propose un sujet, un thème ou une technique par séance et est présent pour conseiller chacun.

Travailler en groupe sur une même proposition permet de découvrir des approches différentes selon la personnalité et la culture de chaque élève.

L'école municipale des Beaux-Arts d'Auxerre développe également des partenariats avec d'autres structures culturelles de la Ville pour compléter le travail en atelier.

ATELIER ENFANTS (6 À 11 ANS)

Mercredi ou samedi de 14 à 17 heures :

A chaque séance, un sujet ou un thème de travail est proposé, assez large pour que chacun d'entre eux puisse s'exprimer librement tout en apprenant à mieux maîtriser ses outils.

ATELIERS ADOLESCENTS (11 À 14 ANS)

Mercredi ou samedi de 14 à 17 heures :

Deux groupes de travail sont formés avec chacun des professeurs, ils alternent toutes les trois semaines afin d'aborder des techniques et des approches différentes : dessin d'observation, croquis, modèle vivant, perspective, couleur, décoration, volume...

Tarifs consultables sur www.auxerre.fr

L'ABBAYE SAINT-GERMAIN

2 bis place Saint-Germain - Tél. 03 86 18 02 90
Email : abbaye.saintgermain@auxerre.com
Site : www.auxerre.fr

Venez découvrir gratuitement, toute l'année, des expositions, des animations et concerts... Les visites guidées de la crypte

carolingienne ou du site monastique sont gratuites jusqu'à 16 ans. Réservation conseillée. Les visites libres sont gratuites pour tous.

Nous consulter par téléphone pour les horaires d'ouverture.

Fermée le mardi, les 1^{er} et 8 mai, les 1^{er} et 11 novembre et du 25 décembre au 1^{er} janvier inclus.

MUSÉUM

5 boulevard Vauban - Tél. : 03 86 72 96 40
Email : museum@auxerre.com
Site : www.auxerre.fr : menu « animée », « culture » et « musées ».

Le Muséum propose :

- des expositions temporaires sur les sciences et l'environnement : en 2018-2019, "Néandertal un air de famille" du 14 septembre au 20 janvier 2019 ; « Bestiaire sonore » dans le parc jusqu'au 30 décembre 2018 ; « Fourier 1768-2018 » jusqu'au 30 décembre 2018 ; « Chimie » en 2019
- des expositions permanentes : Paléodyssée et salle Paul-Bert.

Le Muséum propose également :

- des ateliers parent/enfant pendant les vacances scolaires ;
- des animations pédagogiques pour les scolaires et centres de loisirs.



MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

2 bis place Saint-Germain - Tél : 03 86 18 05 50
E-mail : musees@auxerre.com
Site des musées : www.musees-bourgogne.org

- Collections archéologiques de la préhistoire au Moyen-Âge.
- Expositions temporaires.

Nous consulter par téléphone pour les horaires d'ouverture. Fermé le lundi, mardi, les 1^{er} et 8 mai et les 1^{er} et 11 novembre et du 24 décembre au 1^{er} janvier inclus.

- Le service éducatif est à votre écoute afin de se charger des réservations, préparer avec vous vos sorties avec les enfants dans les différents musées et leurs expositions. Le service éducatif répond aussi aux demandes d'enseignants pour les visites de la ville : quartiers, monuments comme la cathédrale...
- Des supports de visite peuvent vous être fournis gracieusement.

Contactez M^{me} Généau et M. Gand au : 03 86 18 05 58

E-mail : veronique.geneau@auxerre.com

musees@auxerre.com

MUSÉE LEBLANC-DUVERNOY

9 bis rue d'Égleny - Tél. : 03 86 18 05 50

Email : musees@auxerre.com

Collections de faïences, tapisseries du XVIII^e siècle, peintures et arts décoratifs. Entrée gratuite.

Nous consulter par téléphone pour les périodes et horaires d'ouverture.

CHAPELLE DES VISITANDINES

98 rue de Paris - Tél. : 03 86 18 05 50

Fondation François-Brochet, sculptures contemporaines visibles dans l'église de l'abbaye Saint-Germain.

Fermeture jusqu'à nouvel ordre.

SALLE D'ECKMÜHL

Place du Maréchal-Leclerc - Tél. : 03 86 18 05 50

Email : musees@auxerre.com

Collections d'accessoires et de costumes de cérémonie du XIX^e siècle, mobilier, tableaux, arts décoratifs, livres, recueils de correspondance.

Nous consulter par téléphone ou par mail pour les périodes et horaires d'ouverture.

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

54 rue Joubert 89000 Auxerre

Le Théâtre, scène conventionnée de la ville d'Auxerre, propose tout au long de l'année une programmation jeune public ou des ateliers avec les petits.

Renseignements : 03 86 72 24 24

ou www.auxerreletheatre.com

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville s'est engagée dans Cit'ergie. C'est un outil destiné aux collectivités qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergétique durable, en cohérence avec des objectifs climatiques.

C'est une démarche volontaire dans laquelle une collectivité choisit de s'engager selon un processus d'amélioration continue.

AVEC CIT'ERGIE, LA VILLE :

- développe une politique énergie-climat cohérente sur le territoire de la commune
- met en place des actions d'amélioration ambitieuses, et valorise les progrès accomplis.

En quoi les écoles sont-elles concernées ?

- Dans le cadre du programme Cit'ergie, des actions visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour aller à l'école pourront par exemple être menées, avec la mise en place de pédibus ou vélobus.
- Mais également, des projets du type installations de toitures solaires sur plusieurs écoles sont actuellement en cours d'étude.

LABEL ECO-ÉCOLE

- Eco-Ecole est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'Éducation au Développement Durable (EDD) dans les enseignements.
- Eco-Ecole propose une méthodologie et un accompagnement auprès des écoles primaires et élémentaires, des collèges et des lycées volontaires pour une mise en œuvre concrète du Développement Durable.
- Les thèmes prioritaires du programme sont : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités.
Une fois labellisés, les écoles rejoignent le réseau international des 45 000 Eco-Ecoles.

Depuis septembre 2016, la Direction du Développement Durable de la ville est relais local Eco-école ; elle assure ainsi l'accompagnement méthodologique des projets.

INFOS SANTÉ / PARENTALITÉ

Pour les questions concernant la santé ou le comportement de votre enfant, adressez-vous :

➤ À VOTRE MÉDECIN TRAITANT

➤ AU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

15 bis rue de la Tour d'Auvergne
Tél. : 03 86 42 00 11 - Fax : 03 86 42 92 96

➤ AU CENTRE DE PMI

le plus proche de chez vous (pour les enfants de moins de 6 ans) :
Conseil départemental de l'Yonne – Tél. : 03 86 72 89 89

➤ LES RASÉD

(Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

• RASÉD BIENVENU-MARTIN (Renoir)

2 avenue Courbet
Tél. : 03 86 46 07 33
Email : rased.auxerreroir@ac-dijon.fr

• RASÉD RIVE-DROITE

Rue du Général-Laperrine
Tél. : 03 86 46 82 46 et 03 86 46 15 57
Email : rased.auxerrerivedroite@ac-dijon.fr

• RASÉD CLAIRIONS

53 avenue des Clairions
Tél. : 03 86 42 79 31
Email : rased.moneteaucolbert@ac-dijon.fr

• RASÉD ROSOIRS

4 allée Jules-Verne
Tél. : 03 86 46 31 18
Email : rased.auxerrerosoirs@ac-dijon.fr

➤ AU CMP (CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE)

37 boulevard Vauban
Tél. : 03 86 72 13 32 - Fax : 03 86 72 13 33

➤ AU CAMSP-CMPP (CENTRE D'ACTION MÉDICO SCOLAIRE PRÉCOCE - CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE)

15 avenue du Général-Rollet
Tél. : 03 86 46 36 57

➤ LE LAPITI, LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS D'AUXERRE



Le Lapiti est un espace ouvert aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte familial. Dans un environnement convivial, plusieurs espaces sont proposés aux enfants et à leurs parents : livres, jeux d'éveil et de société, motricité...

Les objectifs du Lapiti sont de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, de renforcer le lien parent/enfant, et d'apporter un appui aux parents par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels formés à l'écoute. Le Lapiti d'Auxerre est itinérant. Il s'installe les mardis et vendredis, de 9 h 30 à 12 heures, alternativement dans six maisons de quartier d'Auxerre et au café associatif « La pause du Pont » (un jeudi par mois aux Piedalloues) en période scolaire. Il ouvre deux matinées les premières semaines des petites vacances.

RENSEIGNEMENTS : 07 83 45 99 68 regalonjoyeux@yahoo.fr ou sur Facebook : parentalité positive, Regalon fait son café bouche à oreille. www.regalon.webou.net

Pour toute question ou information de type social ou familial, contactez :

• CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE - U.T.A.S. (Unité territoriale d'action sociale)

4 avenue de Perrigny - Tél : 03 86 49 58 00

• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

24 rue Paul-Armandot – Tél : 03 86 51 88 00

• CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

12 rue du Clos – Tél : 0 820 25 89 10

CONTACTS UTILES

↘ MAIRIE CENTRALE

GUICHET UNIQUE DU SERVICE ACCUEIL-FORMALITÉS

TÉL. : 03 86 72 43 00

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 17 h 30

Mercredi de 10 h 30 à 18 h 30

ATTENTION : Les dossiers d'inscriptions à l'école et aux activités péri-scolaires et extra-scolaires sont des formalités longues, elles seront reçues jusqu'à 11 h 30 et 17 heures (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et 18 heures le mercredi.

↘ SERVICE ÉDUCATION-VIE SCOLAIRE

ADMINISTRATION - TÉL : 03 86 72 43 43

Email : education@auxerre.com

↘ SERVICE PETITE ENFANCE

TÉL. : 03 86 72 43 81

Email : petite.enfance@auxerre.com

↘ SERVICE CENTRES DE LOISIRS ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

TÉL. : 03 86 72 44 43

Email : centres.loisirs@auxerre.com

↘ SERVICE RÉGIE UNIQUE

TÉL : 03 86 72 44 26

E-mail : finances.regieunique@auxerre.com

↘ DSDEN 89 - TÉL. : 03 86 72 20 00

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne

12 bis boulevard Gallieni

↘ CANOPE DE L'YONNE (EX CDDP)

28 rue Théodore-de-Bèze

Tél. : 03 86 52 57 14 / Fax : 03 86 52 93 30

Email : contact.atelier89@reseau-canope.fr

site : www.cndp.fr/crdp-dijon/cddp89

- Des ressources multisupports pour la communauté éducative, les publics périscolaires, les parents ainsi que toute personne concernée par l'éducation.
- Un accompagnement et une expertise sur les usages du numérique.
- Des matériels en prêt et/ou en démonstration.

↘ REAAP 89

Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

www.reaap89.org



Parents, ce site est pour vous, venez vous informer sur les services et actions existants sur le département.

PARENTS D'ÉLÈVES

↘ FCPE

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

5 rue Camille-Desmoulins

Tél. : 03 86 46 19 53 - Fax : 03 86 46 27 73

Email : fcpe89@wanadoo.fr

Site : fcpe89.over.blog.com

↘ PEEP

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES

15 avenue Jean-Jaurès - Tél. : 03 86 46 13 62

AIDE AUX DEVOIRS

↘ ASSOCIATION COUP DE POUCE

19 rue Fragonard - Tél. : 03.86.48.90.25

CALENDRIER SCOLAIRE

ZONE A

RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Lundi 3 septembre 2018

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du samedi 20 octobre 2018
au lundi 5 novembre 2018

VACANCES DE NOËL

Du samedi 22 décembre 2018
au lundi 7 janvier 2019

VACANCES D'HIVER

Du samedi 16 février 2019
au lundi 4 mars 2019

VACANCES DE PRINTEMPS

Du samedi 13 avril 2019
au lundi 29 avril 2019

VACANCES D'ÉTÉ

Samedi 6 juillet 2019

2018 • 2019